

Entretien sur les Blasons et symboles de l'UNC avec Robert LYOEN jeudi 22juil21

On est obligés d'adhérer aux Statuts, longuement préparés par le Conseil d'État à Paris qui est la "maison mère" qui détient "l'Utilité Publique" : Décret du Ministère de l'Intérieur en 1920 que l'on ne peut pas modifier ! *Les Status ont été Validés par la Haute Juridiction Administrative* : On adhère ou pas !

L'appellation "Section" "Associations locales" n'existent plus ! Voir Loi 1901

Voir UNC Nationale : Légifrance JO Loi 1901 : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Obligatoire d'accepter avant le 31 décembre 2021

Pour "modifier" ou préciser ou ajouter : voir avec le **Règlement Intérieur**

L'article 14 des **Statuts Nationaux** impose d'avoir un Statut en adéquation avec eux.

Actuellement, c'est la "mouture" définitive

Ces Statuts sont à distribuer à **TOUS** les adhérents pour validation lors de l'**A.G.E.**

C'est toujours comme cela que ça doit être et à été fait pour l'UNC de Bachy-Bourghelles

Le Logo de l'UNC :



Casque de la guerre 14/18 & 39/45 avec deux couronnes de feuilles de Lauriers (*chêne* et feuilles *de Lauriers*) ceci rappelle la couronne que l'on mettait aux soldats romains morts pour le pays, les champions romains avaient la couronne sur la tête, le principe du *triomphe romain*, c'est en référence à cette coutume que cela a été choisi

La croix d'Agadès et le chapeau de brousse d'AFN :

Tous les soldats qui ont fait la guerre d'Algérie



La Cocarde des Soldats de France et des OPEX :

Sur cette cocarde le casque des **OPEX** (**OP**érations **EX**térieures)

Les soldats de France ont créé leur association et étaient en dehors

de l'UNC, ensuite par une fusion en 1997 ils sont devenus partie intégrante de l'UNC les Nouveaux Statuts regroupent toutes ces associations. (voir article 5)



## La Flamme du milieu :

Qui représente Tous les autres membres de l'UNC :  
Les Veuves – les Orphelins – Victimes de guerre –  
Victimes du Terrorisme et les Membres Associés



**Robert LYOEN** Président Départemental du Nord, ancien militaire 20 ans, a travaillé au Ministère de l'Intérieur 27 ans, **Permanences** le lundi de 10H00 à 12H00 & 13H00 à 16H00 - 13, rue Jacquemars Gielée à Lille : **Tél** : 03 20 57 44 45 – [Unc59@laposte.net](mailto:Unc59@laposte.net)

## Concernant la création de l'UNC par :

**Georges CLEMENCEAU** (Ministre de la guerre) et le **Père Daniel BROTTIER** (qui "récupérait" les victimes des deux camps sur les champs de bataille, c'était son combat) **Clemenceau** a reçu un Don assez important en francs Or d'une mère de combattant tué à la guerre 14/18 et l'a remis au **Père BROTTIER** Daniel (Bienheureux) qui voulait créer une Association d'Anciens Combattants, ceci a été son premier financement.  
Voir l'article 3 (des présents Statuts) qui définit ses membres.  
C'était réservé à l'origine uniquement aux soldats qui avaient fait la guerre 14/18 et qui étaient titulaires de la croix de guerre.

## DEFINITIONS IMPORTANTES

### *Il n'est pas besoin d'être ancien combattant pour venir à l'U.N.C.*

Le But de *l'U.N.C.* n'est pas de faire la guerre mais d'effectuer un Travail et Devoir de mémoire pour que l'on ne fasse plus la guerre.

*"Nous ne sommes pas des combattants ni d'anciens combattants, nous faisons partie d'une association avec des catégories qui comportent des combattants"*

## Cependant :

### COUPLET DES ENFANTS "La Marseillaise"



Nous entrerons dans la carrière,  
Quand nos aînés n'y seront plus ;  
Nous y trouverons leur poussière  
Et la trace de leurs vertus. (bis)  
Bien moins jaloux de leur survivre  
Que de partager leur cercueil  
Nous aurons le sublime orgueil  
De les venger ou de les suivre.

